Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 035-213503337-20261012-DCM_75_2026-DE

COMMUNE de LE THEIL DE BRETAGNE Département : Ille et Vilaine Arrondissement : Fougères - Vitré Canton : La Guerche de Bretagne	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026**
Date de convocation : Le 7 octobre 2026. Date de d'affichage : Le 7 octobre 2026.	L'an deux mille vingt-six, le douze octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune du Theil de Bretagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (à la Mairie, salle du Conseil Municipal) sous la présidence de Madame Graziella VALLÉE, Maire.
Nombre de conseillers En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19	Présents : Graziella VALLÉE, Christophe LECOMTE, Yoann CADO, Pascaline MARION, Marc SORIN, Catherine LEFEVRE, Éric PELTIER, , Vivian REQUET, Alain RUSSEIL Laurence POINSIGNON, Fabien HOUGET, Emilie LOUVEL, Mathieu AIRAULT, Romane VAILLANT, Éric GENDREAU, Christian ROCHETTE, Gwenaëlle GAUCHET. Excusés : Annie JAN, Antoine DESILLES Absents : Néant Les conseillers excusés avaient délégué leur mandat : Annie JAN à Catherine LEFEVRE et Antoine DESILLES à Emilie LOUVEL. Christophe LECOMTE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.
Délibération N° 75/2026	

OBJET : Finances. Budget Principal. Décision Modificative n° 2.

Madame la Maire rappelle les décisions prises aux précédents conseils concernant les indemnités de fonction des élus, la formation des élus et l'admission en créance éteinte et propose de prendre une décision modifiant le budget primitif de la Commune pour ajuster les dépenses.
Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et deux abstentions *Eric Gendreau et Gwenaëlle Gauchet*, prend la Décision Modificative n° 2 suivante :

Section	Sens	Chapitre	Articles	Libellé	BP 2026	Proposition DM	BP 2026 modifié
F	D	11	615228	Entretien et réparation autres bâtiments	440 376,69	-18 323,17	422 053,52
F	D	65	65311	Indemnités de fonction (élus)	42 000,00	14 000,00	56 000,00
F	D	65	65313	Cotisations de retraite (élus)	2 000,00	570,00	2 570,00
F	D	65	65315	Formation des élus		1 393,17	1 393,17
F	D	65	6542	Créances éteintes		2 360,00	2 360,00

* F = fonctionnement / D = dépenses

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire,
Graziella VALLÉE



Le Secrétaire de séance,
Christophe LECOMTE

